AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

221C3364
FR0004050250-FS0964

3 décembre 2021

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

NEURONES

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 3 décembre 2021, la société Invesco Ltd. (Invesco Head Quarters, Two Peachtree Pointe 1555 Peachtree, Suite 1800 Atlanta, Georgie, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 1er décembre 2021, le seuil de 5% du capital de la société NEURONES et détenir, pour le compte desdits fonds, 1 213 707 actions NEURONES représentant autant de droits de vote, soit 5,01% du capital et 2,98% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions NEURONES sur le marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 24 228 216 actions représentant 40 665 565 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.